



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## travail des métaux

Question écrite n° 26721

### Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de l'entreprise Forges de Maurienne à Saint-Michel-de-Maurienne. Cette entreprise, qui a mis en oeuvre un plan social portant sur plusieurs dizaines de suppressions d'emplois a, dans ce même temps, décidé de sous-traiter aux prisonniers du centre pénitentiaire d'Aiton une partie des activités de tri de pièces produites dans l'usine de Saint-Michel-de-Maurienne. Il s'interroge donc sur la légitimité de cette sous-traitance particulière dont l'absence aurait vraisemblablement permis le maintien de quelques emplois et lui demande de lui faire connaître si le Gouvernement entend préciser les textes concernant les activités pouvant être effectuées par des prisonniers de manière que ces dernières ne facilitent pas des licenciements dans des entreprises.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'activité de sous-traitance déployée par l'entreprise Forges de Maurienne, devenue établissement de la société Former, située à Saint-Michel-de-Maurienne, auprès du centre pénitentiaire d'Aiton. S'agissant d'une entreprise privée, le ministère chargé de l'emploi n'est pas qualifié pour évaluer la pertinence des choix faits en matière de sous-traitance. En revanche, les services ont suivi avec une attention toute particulière le déroulement du plan social à la fin de l'année dernière. Ce plan, mis en oeuvre dans le cadre de la fermeture de l'établissement de Saint-Jean-de-Maurienne et portant sur un sureffectif de 129 personnes, a donné la priorité aux mutations des salariés sur les autres sites de l'entreprise. Par ailleurs, le plan social a prévu d'une part la mise en place d'une cellule de reclassement permettant de faciliter le reclassement externe des salariés licenciés, d'autre part, le financement par l'entreprise d'une action de réindustrialisation de la vallée de Maurienne. Un comité de pilotage auquel participe l'entreprise, les élus, les organisations syndicales et l'administration du travail, a été mis en place pour suivre cette mission de réindustrialisation du site. Enfin, des mesures d'âge permettant le départ en préretraite de salariés âgés de cinquante-six et cinquante-sept ans ont également été mobilisées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26721

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mars 1999, page 1513

**Réponse publiée le :** 3 juillet 2000, page 3976